

Maisons-Alfort, le 6 avril 2017

## **Conclusions de l'évaluation** **relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché** **pour le produit biocide IMIDASECT** **à base d'imidaclopride,** **de la société Sharda Europe B.V.B.A**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

---

### **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

#### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le produit biocide IMIDASECT de la société Sharda Europe B.V.B.A dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Le produit biocide IMIDASECT est un type de produit 18<sup>1</sup> destiné à lutter contre les blattes à base de 2,15 % d'imidaclopride<sup>2</sup>. Le produit biocide est un appât prêt à l'emploi sous forme de gel destiné à être appliqué à l'intérieur et l'extérieur des bâtiments par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

#### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par l'Allemagne, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>3</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

#### **DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION**

Le produit IMIDASECT a été évalué par l'Allemagne. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

---

<sup>1</sup> TP18 : Insecticides

<sup>2</sup> Directive 2011/69/U de la Commission du 1 er juillet 2011 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'imidaclopride en tant que substance active à son annexe I.

<sup>3</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>4</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités allemandes et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultations du comité d'experts spécialisé " substances et produits biocides", réuni le 14 septembre 2016 et discussions avec l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

### PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques du produit IMIDASECT ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.  
Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que le produit IMIDASECT est efficace contre les blattes (*Blattella germanica* et *Blatta orientalis*) lorsqu'il est appliqué en gouttes de gel, aux doses d'emploi revendiquées.

### RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance chez les blattes n'a été rapporté dans la littérature scientifique. En cas d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

### RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit IMIDASECT est inférieure à l'AEL<sup>5</sup> pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

### RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit IMIDASECT, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

### RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatiques, sédimentaires, terrestres ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation du produit IMIDASECT sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations de la substance active estimées dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation du produit IMIDASECT sont inférieurs aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

<sup>4</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

<sup>5</sup> AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

**CONCLUSIONS**

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour le produit IMIDASECT est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, pour les usages conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

La substance active imidaclopride est considérée comme candidate à la substitution. Une évaluation comparative a été menée par les autorités allemandes et revue par la DEPR et ne conduit pas à refuser l'utilisation du produit IMIDASECT ou à en restreindre les usages.

**Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise sur le marché du produit IMIDASECT**

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Blatte germanique ( <i>Blattella germanica</i> ) nymphe et adulte	Faible infestation : 0,1 g/m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,2 g/m <sup>2</sup>	Intérieur	Conforme
	1 goutte de 0,1 g de 5 mm de diamètre	Application en gouttes de gel	
Blatte orientale ( <i>Blatta orientalis</i> ) nymphe et adulte	Faible infestation : 0,2 g/m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,3 g/m <sup>2</sup>	Utilisateurs non professionnels et professionnels	Conforme
	1 goutte de 0,1 g de 5 mm de diamètre	Maximum 6 applications par an	
Blatte germanique ( <i>Blattella germanica</i> ) nymphe et adulte	Faible infestation : 0,1 g/m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,2 g/m <sup>2</sup>	Intérieur et extérieur	<b>Non conforme</b> Efficacité non démontrée
	Boite contenant 0,75 g, 1 g, 1,2 g ou 1,4 g de produit	Application en boîtes d'appât	
Blatte orientale ( <i>Blatta orientalis</i> ) nymphe et adulte	Faible infestation : 0,2 g/m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,3 g/m <sup>2</sup>	Utilisateurs non professionnels et professionnels	<b>Non conforme</b> Efficacité non démontrée
	Boite contenant 0,75 g, 1 g, 1,2 g ou 1,4 g de produit	Maximum 6 applications par an	
Blatte germanique ( <i>Blattella germanica</i> ) nymphe et adulte	Faible infestation : 0,1 g/m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,2 g/m <sup>2</sup>	Intérieur et extérieur	Conforme
	Station d'appât ouverte contenant 0,75 g, 1 g, 1,2 g ou 1,4 g de produit	Application en dans une station d'appât ouverte	
Blatte orientale ( <i>Blatta orientalis</i> ) nymphe et adulte	Faible infestation : 0,2 g/m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,3 g/m <sup>2</sup>	Utilisateurs non professionnels et professionnels	Conforme
	Station d'appât ouverte contenant 0,75 g, 1 g, 1,2 g ou 1,4 g de produit	Maximum 6 applications par an	

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	IMIDASECT
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Sharda Europe B.V.B.A
	Adresse	Jozef Mertensstraat 142 1702 Dilbeek Belgium
Numéro de demande		
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Sharda Worldwide Exports Pvt. Ltd
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai India
Emplacement des sites de fabrication	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai India

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Imidaclopride
Nom du fabricant	Sharda Worldwide Exports Pvt. Ltd
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai India
Emplacement des sites de fabrication	HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD 393 East Heping Road Shijizhang China

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl)methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	2,15

### 2.2. Type de formulation

RB appât – prêt à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1 Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H400 : très toxique pour les organismes aquatiques H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH208 : contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut déclencher une réaction allergique.
Conseils de prudence	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Eliminer le contenu / récipient dans ...
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Intérieur, goutte de gel, blattes germaniques, non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique ( <i>Blattella germanica</i> ) Stades nymphe et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur

<b>Méthode(s) d'application</b>	Application de manière ciblée d'appât par gouttes de gel dans des crevasses et fissures
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Appliquer en gouttes de 0,1 g (5 mm de diamètre) Faible infestation : 0,1 g / m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,2 g / m <sup>2</sup> 6 applications par an au maximum.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Seringue en plastique (HDPE , COEX) de 3, 5, 10 et 15 g

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Appliquer de manière ciblée dans des zones difficilement accessibles, non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau

#### 4.1.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

--

#### 4.1.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

--

#### 4.1.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

--

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

--

## 4.2 Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Intérieur, goutte de gel, blattes germaniques, professionnels

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Blatte germanique ( <i>Blattella germanica</i> ) Stades nymphe et adulte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application de manière ciblée d'appât par gouttes dans des crevasses et fissures
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Appliquer en gouttes de 0,1 g (5 mm de diamètre) Faible infestation : 0,1 g / m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,2 g / m <sup>2</sup> 6 applications par an au maximum.

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Cartouche en plastique (HDPE, COEX) de 30, 35, 50 et 100 g

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Appliquer de manière ciblée dans des zones difficilement accessibles, non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau

#### 4.2.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

#### 4.2.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

#### 4.2.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

### 4.3 Description de l'usage

Tableau 3 Usage # 3 – Intérieur, goutte de gel, blattes orientales, non professionnels

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Blatte orientale ( <i>Blatta orientalis</i> ) Stades nymphe et adulte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application de manière ciblée d'appât par gouttes dans des crevasses et fissures
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Appliquer en gouttes de 0,1 g (5 mm de diamètre) Faible infestation : 0,2 g / m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,3 g / m <sup>2</sup> 6 applications par an au maximum.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Cartouche en plastique (HDPE , COEX) de 3, 5, 10 et 15 g

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Appliquer de manière ciblée dans des zones difficilement accessibles, non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau

#### 4.3.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

#### 4.3.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

#### 4.3.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

### 4.4 Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Intérieur, goutte de gel, blattes orientales, professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte orientale ( <i>Blatta orientalis</i> ) Stades nymphe et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application de manière ciblée d'appât par gouttes dans des crevasses et fissures
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appliquer en gouttes de 0,1 g (5 mm de diamètre) Faible infestation : 0,2 g / m <sup>2</sup> Forte infestation : 0,3 g / m <sup>2</sup> 6 applications par an au maximum.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seringue en plastique (HDPE , COEX) de 30, 35, 50 et 100 g

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Appliquer de manière ciblée dans des zones difficilement accessibles, non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau



**4.4.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

--

**4.4.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

--

**4.4.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

--

**4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

--

**4.5 Description de l'usage**

**Tableau 5. Usage # 5 – Intérieur, station d'appât ouverte, blattes germaniques**

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique ( <i>Blattella germanica</i> ) Stades nymphe et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application de stations d'appât ouvertes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Faible infestation : 0,1 g / m <sup>2</sup> , Forte infestation : 0,2 g / m <sup>2</sup> , 6 applications par an au maximum.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	station d'appât ouverte en plastique (HDPE, COEX) de 0,75g, 1g, 1,2g, 1,4 g

**4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

--

**4.5.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

<p>Appliquer les stations d'appât dans des zones difficilement accessibles, non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau          Ne pas ouvrir les stations d'appat.</p>
---

**4.5.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

--

**4.5.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

**4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

**4.6 Description de l'usage**

**Tableau 6. Usage # 6 – Intérieur, station d'appât ouverte, blattes orientales**

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte orientale ( <i>Blatta orientalis</i> ) Stades nymphe et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application en stations d'appât ouvertes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Faible infestation : 0,2 g / m <sup>2</sup> , Forte infestation : 0,3 g / m <sup>2</sup> , 6 applications par an au maximum.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Stations d'appât ouvertes en plastique (HDPE, COEX) de 0,75g, 1g, 1,2g, 1,4g

**4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

**4.6.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

Appliquer les stations d'appât dans des zones difficilement accessibles, non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau  
Ne pas ouvrir les stations d'appat

**4.6.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

**4.6.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

**4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide**

dans les conditions de stockage normales

--

#### 4.7 Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 7 – extérieur, station d'appât ouvertes, blattes germaniques

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique ( <i>Blattella germanica</i> ) Stades nymphe et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application dans des stations d'appât ouvertes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Faible infestation : 0,1 g / m <sup>2</sup> , Forte infestation : 0,2 g / m <sup>2</sup> , 6 applications par an au maximum.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Station d'appât ouvertes en plastique (HDPE, COEX) de 0,75g, 1g, 1,2g, 1,4g

##### 4.7.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- N'appliquer les stations d'appâts que sur les surfaces imperméables (i.e. terrasses, patios, ...)</li> <li>- Ne pas ouvrir les stations d'appât</li> </ul> |
|---|

##### 4.7.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors d'une utilisation autour des bâtiments, appliquer uniquement dans des zones qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations</li> <li>- S'assurer qu'aucune émission accidentelle ne peut se produire par un déplacement non intentionnel de la station d'appât par le vent, l'activité humaine ou animale.</li> </ul> |
|--|

##### 4.7.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

--

##### 4.7.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

--

##### 4.7.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

--

#### 4.8 Description de l'usage

Tableau 8. Usage # 8 – extérieur, station d'appât ouverte, blattes orientales

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte orientales ( <i>Blatta orientalis</i> ) Stades nymphe et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application dans des stations d'appâts ouvertes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Faible infestation : 0,2 g / m <sup>2</sup> , Forte infestation : 0,3 g / m <sup>2</sup> , 6 applications par an au maximum.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Stations d'appât ouvertes en plastique (HDPE, COEX) de 0,75g, 1g, 1,2g, 1,4g

##### 4.8.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

N'appliquer les stations d'appâts que sur les surfaces imperméables (i.e. terrasses, patios, ...)  
 Ne pas ouvrir les stations d'appât

##### 4.8.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors d'une utilisation autour des bâtiments, appliquer uniquement dans des zones qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations
- S'assurer qu'aucune émission accidentelle ne peut se produire par un déplacement non intentionnel de la station d'appât par le vent, l'activité humaine ou animale.

##### 4.8.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

--

##### 4.8.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

--

##### 4.8.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

--

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Déposer le produit à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur).
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc).

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec le produit.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Ne pas appliquer dans des endroits accessibles aux enfants, aux animaux de compagnie ni aux autres animaux non-cibles afin de limiter au maximum le risque d'empoisonnement
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- A la fin de la campagne de traitement, collecter les stations d'appât en vue de leur élimination.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à proximité d'une source alimentaire (animale ou humaine)
- Durée de stockage: 2 ans

## 6. Autre(s) information(s)

Le produit contient un amérissant